

Retrouvez l'ensemble des prestations proposées par GE Money Bank sur :

www.gemoneybank.fr

ou par téléphone au :

N°Azur 0 810 84 90 54

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

La convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) facilite l'accès au crédit et à l'assurance aux personnes présentant un risque aggravé de santé. Pour plus d'informations, appelez le : **N°Azur 0 810 84 90 54**

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

AUTO PRO - LES ASSURANCES FACULTATIVES



L'assurance Aléas de la Vie⁽²⁾⁽⁵⁾

Parce qu'il est parfois difficile de gérer certains événements.

- Aléas de la Vie Confort couvre le décès et la Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) par accident.
- Aléas de la Vie Optimum couvre en plus de la formule Confort, l'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT), l'Invalidité Permanente Totale de Travail (IPT) et la perte d'emploi.

OPTION CONFORT / OPTION OPTIMUM

| | |
|--|---|
| En cas de décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) par accident | Capital restant dû à GE Money Bank, à la date du décès de l'assuré ou de reconnaissance de l'état de PTIA. Un capital de 2 000 € sera en outre versé à votre conjoint en cas de décès par accident. |
| OPTION OPTIMUM | |
| En cas d'Incapacité Temporaire Totale de Travail (ITT) ⁽³⁾ | Remboursement des échéances après un délai de franchise absolue de 90 jours d'arrêt total de travail. Prise en charge à hauteur de 75 % pour les salariés affiliés au régime général de la Sécurité Sociale et 100 % pour les non salariés, fonctionnaires et non affiliés au régime général de la Sécurité Sociale. Le montant de remboursement est plafonné à 500 € par échéance. |
| En cas d'Invalidité Permanente Totale de Travail (IPT) | Capital restant dû à GE Money Bank, à la date de reconnaissance de l'état d'IPT. |
| En cas de perte d'emploi indemnisée par le Pôle Emploi ⁽³⁾⁽⁴⁾ | Remboursement des échéances après un délai de franchise absolue de 90 jours à compter du 1 ^{er} jour indemnisé par le Pôle Emploi. Prise en charge à hauteur de 100 % des mensualités. Le montant de remboursement est plafonné à 500 € par échéance. La durée maximale de prise en charge est de 12 mois en un ou plusieurs arrêts de travail pendant toute la durée de vie du contrat. |
| <p>Cette assurance ne garantit pas :</p> <ul style="list-style-type: none"> les arrêts de travail et les invalidités consécutifs à des affections neuropsychiques, les maladies et accidents de la colonne vertébrale (sauf en cas d'hospitalisation d'au moins 2 semaines continues). | |

Contrats d'assurance collective n° 0091 FACL et n° 0120 FICL souscrits et distribués à titre exclusif par GE Money Bank, en qualité de mandataire d'assurances.

⁽²⁾ Pour un financement de 10 000 €, le coût mensuel de l'assurance facultative emprunteur est de 9 € pour l'option Confort (décès, PTIA) ou 15,50 € pour l'option Optimum (décès, PTIA, IPT, ITT) et s'ajoute à la mensualité du crédit.

⁽³⁾ Après un délai de carence de 4 mois qui suivent la date d'effet initiale du contrat de financement pendant lequel les garanties ITT et perte d'emploi ne sont jamais accordées.

⁽⁴⁾ Si le salarié était titulaire d'un CDI depuis plus de 12 mois au jour du sinistre.

AUTO PRO - LES ASSURANCES FACULTATIVES



L'assurance Perte Financière valeur d'achat jusqu'à 5 ans⁽⁵⁾

Reconstitution du capital automobile en complément de votre assurance principale :

| | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Année 5 | Année 6 | Année 7 |
|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| VN | 100 % | | | | | 20% | |
| VO < 1 an | 100 % | | | | | 20% | |
| VO 1 an | | 100 % | | | | | 20% |
| VO 2 ans | | | 100 % | | | | |
| VO 3 ans | | | | 100 % | | | |
| VO 4 ans | | | | | 100 % | | |
| VO 5 ans | | | | | | 100 % | |
| VO 6 ans | | | | | | | 100 % |

^(20%) À partir de la 6^{ème} année, remboursement limité à 20 % de la valeur d'acquisition du véhicule.

La protection de votre capital automobile :

Remboursement principal

Prix d'achat TTC - Remboursement TTC de l'assureur principal

+ Remboursement de la franchise (maximum 550 €)

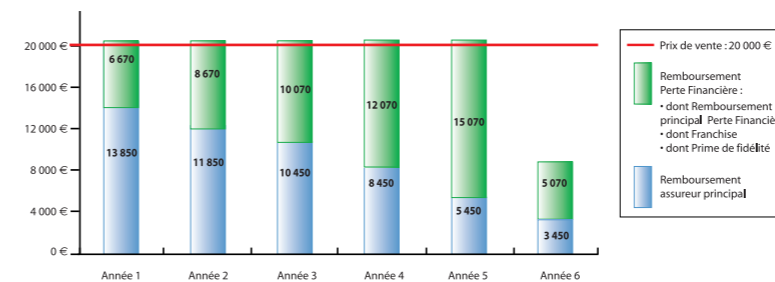
+ Une prime de fidélité

4 % du montant financé TTC (plafond de 1 250 €) en cas de nouveau financement GE Money Bank dans les 90 jours

= MONTANT MAXIMUM REMBOURSÉ

(indemnité principale + bonus fidélité + franchise < 20 000 € TTC)

Simulation de remboursement pour un véhicule de 20 000 € TTC et un financement de 13 000 € TTC :



Contrat d'assurance collective n° 0251 FICL souscrit et distribué à titre exclusif par GE Money Bank, en qualité de mandataire d'assurances.

⁽⁵⁾ Selon conditions contractuelles. Contrats souscrits dans le cadre d'un financement auprès de Genworth Assurances, nom commercial des succursales françaises de FACL et de FICL - Tour Franklin - TSA 73100 - 92919 Paris La Défense Cedex - RCS Nanterre 479 311 979 et 479 428 039. Financial Assurance Company Limited (FACL) et Financial Insurance Company Limited (FICL) sont des sociétés d'assurance vie et dommages immatriculées au Royaume-Uni sous les numéros 4873014 et 1515187.

GE Money Bank

FINANCEMENTS AUTO PRO

On attend des conducteurs qu'ils soient chaque jour plus responsables.

Une bonne raison pour que nous le soyons aussi.



GE l'imagination en action

À chaque profil, une offre responsable

Dans sa démarche de Prêteur Responsable, GE Money Bank s'engage à proposer à ses clients des solutions de financement, des prestations et assurances facultatives adaptées à leurs besoins.

La satisfaction client et la confiance sont au cœur des préoccupations de GE Money Bank, toujours soucieux de garantir la transparence de ses services.

AUTO - LE FINANCEMENT AUX PROFESSIONNELS

LE CHOIX DU MODE DE FINANCEMENT !

GE Money Bank vous propose deux solutions pour financer votre véhicule : la vente à crédit ou le crédit bail.

Avec la vente à crédit, vous choisissez :

- le montant éventuel de l'apport initial,
- la durée du financement.

Avec le crédit bail, vous choisissez :

- si vous voulez un 1^{er} loyer majoré,
- la durée du financement,
- en fin de contrat, la restitution ou le rachat du véhicule.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Pour toute vente à crédit d'un montant inférieur ou égal à 75 000 € et pour toute location avec option d'achat, le client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours (réductible jusqu'à 3 jours en cas de demande de livraison anticipée) à compter de son acceptation de l'offre.

Offre réservée aux personnes physiques pour toute commande d'un véhicule à usage professionnel chez les concessionnaires partenaires de GE Money Bank, **sous réserve d'étude et d'acceptation par le prêteur/baillleur GE Money Bank** - SCA au capital de 594 078 024 € - RCS Nanterre sous le n° 784 393 340 - Siège social : Tour Europloza – 92063 Paris La Défense Cedex. Intermédiaire en assurance immatriculé sous le n° 07 023 998. Adresse du registre d'immatriculation : www.orias.fr. Vous devez avoir plus de 18 ans et ne pas figurer dans un fichier d'incident de paiement (ni votre conjoint s'il est co-emprunteur ou co-locataire).

Les intermédiaires de crédit travaillant avec GE Money Bank n'ont pas de pouvoir décisionnaire quant à l'octroi du crédit. Ils travaillent à titre non-exclusif avec le Prêteur.

AUTO PRO- LES PRESTATIONS FACULTATIVES



La Garantie kilométrage illimité⁽¹⁾

Pendant toute la durée du financement après la période de garantie du constructeur ou du distributeur.

- Une assistance dépannage /remorquage en cas de panne, 24h/24 et 7j/7.
- La prise en charge des réparations mécaniques, pièces & main d'œuvre.
- Aucune avance de frais, prise en charge directe des réparations en France.

| Principales pièces couvertes par la garantie ⁽¹⁾ | Véhicules d'occasion | | Véhicules neufs |
|---|---------------------------|--------------------------|--|
| | Garantie AUTO VO STANDARD | Garantie AUTO VO PREMIUM | Garantie AUTO VN OPTIMALE |
| Moteur | ✓ | ✓ | Couvre TOUT sauf : - les accessoires non montés d'origine sur le véhicule, - les pneumatiques, les enjoliveurs, les jantes, la carrosserie, la peinture, les vitrages, - la sellerie, les garnitures et habillages intérieurs. ⁽¹⁾ |
| Boîte de vitesse manuelle ou automatique | ✓ | ✓ | |
| Boîte de transfert | ✓ | ✓ | |
| Carters | ✓ | ✓ | |
| Transmission | ✓ | ✓ | |
| Pont | ✓ | ✓ | |
| Ingrédients | ✓ | ✓ | |
| Embrayage | | ✓ | |
| Système de refroidissement | | ✓ | |
| Direction | | ✓ | |
| Système de freinage | | ✓ | |
| Système d'alimentation | | ✓ | |
| Suralimentation | | ✓ | |
| Composants électriques et électroniques | | ✓ | |
| Suspension | | ✓ | |
| Équipements intérieurs | | ✓ | |
| Climatisation | | ✓ | |

AUTO PRO- LES PRESTATIONS FACULTATIVES



La Garantie Relais kilométrage illimité⁽¹⁾

Pendant toute la durée du financement après la période de garantie du constructeur ou du distributeur.

- Une assistance dépannage /remorquage en cas de panne, 24h/24 et 7j/7.
- La prise en charge des réparations mécaniques, pièces & main d'œuvre.
- Aucune avance de frais, prise en charge directe des réparations en France.



La mise à disposition d'un véhicule de remplacement de catégorie B dès l'immobilisation du véhicule. Si la pièce est couverte par la garantie, vous conservez votre véhicule pendant toute la durée des travaux.

| Principales pièces couvertes par la garantie ⁽¹⁾ | Véhicules d'occasion | | Véhicules neufs |
|---|---------------------------|--------------------------|--|
| | Garantie AUTO VO STANDARD | Garantie AUTO VO PREMIUM | Garantie AUTO VN OPTIMALE |
| Moteur | ✓ | ✓ | Couvre TOUT sauf : - les accessoires non montés d'origine sur le véhicule, - les pneumatiques, les enjoliveurs, les jantes, la carrosserie, la peinture, les vitrages, - la sellerie, les garnitures et habillages intérieurs. ⁽¹⁾ |
| Boîte de vitesse manuelle ou automatique | ✓ | ✓ | |
| Boîte de transfert | ✓ | ✓ | |
| Carters | ✓ | ✓ | |
| Transmission | ✓ | ✓ | |
| Pont | ✓ | ✓ | |
| Ingrédients | ✓ | ✓ | |
| Embrayage | | ✓ | |
| Système de refroidissement | | ✓ | |
| Direction | | ✓ | |
| Système de freinage | | ✓ | |
| Système d'alimentation | | ✓ | |
| Suralimentation | | ✓ | |
| Composants électriques et électroniques | | ✓ | |
| Suspension | | ✓ | |
| Équipements intérieurs | | ✓ | |
| Climatisation | | ✓ | |

AUTO PRO- LES PRESTATIONS FACULTATIVES



L'Entretien⁽¹⁾

Une couverture complète adaptée à votre activité.

- Les révisions assurées par des professionnels de l'automobile.
- Les pièces d'usure remplacées lorsque cela est nécessaire.
- Les dépenses d'entretien mensualisées pour un budget maîtrisé.
- La durée de vie de votre véhicule est prolongée.



Le 1^{er} contrôle technique est compris pour les véhicules neufs ou âgés de moins de 6 mois, avec un financement supérieur à 48 mois.

| Étendue des couvertures véhicule neuf ou d'occasion | |
|--|---|
| À chaque révision (selon les préconisations du constructeur) | Prise en charge de l'entretien : - pièces - main d'œuvre - ingrédients |
| Entre les révisions (une fois maximum) | Appoint des ingrédients suivants : - huile - liquide de freins |
| À tout moment (en cas de dysfonctionnement) | Remplacement des pièces d'usure suivantes (pièces et main d'œuvre) : - plaquettes et disques de freins - balais d'essuie glace - amortisseurs - échappement - ampoules - bougies - recharge de climatisation - kit de distribution - courroie d'accessoires - batterie - embrayage |

L'entretien s'applique aux véhicules neufs et d'occasion de moins de 48 mois et ayant parcouru moins de 60 000 km à l'adhésion. Prestation réservée aux professionnels pour un financement d'un montant minimum de 5 000 €.

⁽¹⁾ Les prestations RAC France peuvent être souscrites indépendamment d'un financement, à des conditions disponibles auprès de RAC France.

Selon les conditions, détails et exclusions (notamment liés au prix, l'âge ou la marque du véhicule) figurant dans les conditions générales des contrats.

RAC France, Société Anonyme au capital de 5 335 715 €, immatriculée au RCS de Lyon sous le numéro 379 954 886, dont le siège social est sis 109 boulevard de Stalingrad – 69100 Villeurbanne assure la prestation extension de garantie panne mécanique et assistance. RAC France est une société d'assurances soumise au Code des assurances et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), sis 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex.